Image not found or type unknown

Une légère reprise de la création d’associations dans la dernière année

Actualité législative publié le **19/11/2021**, vu **565 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le nombre des créations d’associations, qui avait brutalement chuté en raison de la crise sanitaire en 2020, repart très légèrement à la hausse en 2021.

Sans surprise, la crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid-19 a entraîné une très forte diminution du nombre des créations d’associations. Ainsi, alors que depuis 2014, plus de 71 000 associations voyaient le jour chaque année, seulement 65 014 associations ont été créées entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020. Un chiffre qui a très légèrement augmenté entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 avec 65 268 nouvelles associations.

Par ailleurs, cette situation exceptionnelle a entraîné une évolution dans les domaines de création des associations. Ainsi, en comparaison avec le 1er semestre 2019, on note, au 1er semestre 2020, une baisse des créations d’associations culturelles et sportives, deux secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire, et une augmentation des associations créées dans un élan de solidarité en réponse à l’épidémie et à ses conséquences économiques et sociales : domaine social, caritatif et humanitaire, aide à emploi, environnement et information-communication (fabrication de masques en tissus, aide aux personnes atteintes par le Covid-19, soutien scolaire, soutien aux commerçants de proximité, etc.).

À noter : sur les trois dernières années, près d’un quart des nouvelles associations ont été créées dans les domaines de la culture et de la pratique d’activités artistiques et culturelles (22,8 % des créations). Les associations proposant des activités sportives et de plein air (15,4 %) ainsi que les clubs de loisirs (8,1 %) complètent ce trio de tête.

Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, 19e édition, octobre 2021

A lire : Créer une association : les 6 étapes à suivre

A télécharger :Guide pratique de l'association

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Réussir la création d'une association
- Rémunérer un dirigeant d'association

- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Organiser un spectacle ou un concert
- Organiser une buvette

- Comment créer une association sportive ?
- Créer une association tutélaire
- La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 : que prévoient-ils ?
- Différence entre une association, une fondation, un GIE et une entreprise
- Rédaction des statuts d'une association : étapes à suivre
- L'assemblée générale constitutive d'une association : déroulement
- L'association de fait ou non déclarée : avantages et inconvénients
- Comment déclarer une association à la préfecture ?
- Comment choisir le siège social d'une association ?
- Quel type de bail pour le local d'une association ?
- Peut-on domicilier une association chez un membre ou un dirigeant ?
- Modification de l'adresse d'une association : procédure à suivre
- Une association peut-elle posséder un bien immobilier ?
- Comment transformer une association en société ?
- Quelles différences entre une entreprise et une association ?
- Coupler une association et une entreprise
- Coupler association et régime de l'auto-entrepreneur

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés